Répertoire National des Certifications Professionnelles
Résumé descriptif de la certification

Intitulé

Diplôme Universitaire de Technologie Spécialité : Génie Electrique et Informatique Industrielle

Autorité responsable de la certification	Qualité du(es) signataire(s) de la certification
MINISTERE de l'EDUCATION NATIONALE	Recteur Chancelier des Universités, Président de l'Université, Directeur de l'IUT

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau : III

Code NSF : 255 Electricité Electronique et
201 Technologies de commandes des transformations industrielles
326 : Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétences acquis

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

Les activités d'un diplômé GEII dépendent pour une large part du type d'entreprise où il exerce ses fonctions : elles sont spécialisées dans une grande entreprise, plus larges et variées dans une petite entreprise ou un laboratoire de recherche. Il exerce ses fonctions de technicien dans les domaines des études et du développement, de l'industrialisation et de la production, de la maintenance, de l'assurance qualité et des services, voire du commerce.
Les métiers traditionnels d'électronicien, d'électrotechnicien, d'automaticien ou de technicien de maintenance couvrent une large palette d'emplois spécifiques : méthodiste– industrialisateur, chargé d'études, chargé d'essais, responsable d'équipes de fabrication, coordonnateur maintenance, développeur, concepteur-chargé de gammes, automaticien régulation, spécialiste process, informaticien industriel, etc. Dans le secteur microélectronique, les emplois d'un diplômé GEII sont majoritairement ciblés autour des activités de conception : conception proprement dite (« design »), dessin des architectures (« layout »), ingénierie de production (« product engineering »), caractérisation, test, fiabilité ou qualité.

Compétences ou capacités attestées

Les fonctions d'un titulaire de DUT sont variées et peuvent évoluer vers l'encadrement de petites équipes ou une activité d'interface client. Les compétences d'un technicien couvrent de façon non exhaustive :
- l'analyse ou la constitution d'un cahier des charges ;
- l'élaboration ou le choix des solutions techniques (matérielle et logicielle) et des produits, en intégrant des aspects fiabilité et qualité ;
- la conduite de projets d'envergure moyenne ;
- l'installation, la mise au point, la maintenance et le dépannage des équipements ;
- l'animation d'une petite équipe ;
- Il doit également être capable de communiquer et échanger des informations y compris en langue anglaise et éventuellement représenter son entreprise auprès du client.

Les savoir faire et compétences technologiques d'un diplômé GEII s'exercent dans un très large spectre d'applications ; ils couvrent les domaines de :
- l'électronique ;
- l'électronique de puissance, la distribution et la conversion d'énergie ;
- l'informatique des systèmes industriels ;
- les systèmes automatisés et les réseaux locaux associés.

Un diplômé GEII est capable d'analyser et de participer à la conception de systèmes ou d'appareillages mettant en œuvre les technologies de l'électronique numérique, analogique et de puissance, de l'électrotechnique, des automatismes, de l'informatique industrielle ou des réseaux :

- il a une bonne maîtrise des systèmes de Conception Assistée par Ordinateur (CAO), des techniques et des appareils de mesure ;
- il est capable de concevoir (côté matériel et côté logiciel) des systèmes d'acquisition et de traitement de données, des systèmes de détection et de transmission de signaux (jusqu'aux hautes et hyperfréquences) ;
- dans le domaine des automatismes, il maîtrise la modélisation et l'architecture des systèmes ; il est capable de mettre en œuvre des solutions de transmission de données entre systèmes et des réseaux locaux ;
- il est capable de définir et d'exploiter des équipements électriques de puissance et les systèmes de commande associés pour produire de l'énergie ou actionner des automatismes ;
- il connaît les procédures réglementaires de sécurité en vue d'une habilitation électrique de niveau B1.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les secteurs traditionnels d'activité (industries électriques et électroniques, appareillages et instrumentation, production et transport d'énergie, télécommunications, technologies de l'information et de la communication) se sont élargis en raison des multiples applications de l'électricité et de l'informatique. Étant donnée la généralisation de l'électronique, de l'électrotechnique et de l'informatique industrielle dans bon nombre d'activités, les compétences du diplômé GEII s'étendent à des secteurs aussi divers que :
- l'aéronautique et l'espace,
- l'industrie microélectronique,
- la santé,
- les transports et l'automobile;
- l'agroalimentaire et les agro-industries,
- les industries de transformation et manufacturières.

Codes des fiches ROME les plus proches : 51211, 51112, 52221, 52131, 52132, 52311

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :
- Formation scientifique et humaine : Mathématiques, Physique, Culture et Communication, Connaissance de l'entreprise, Anglais
- Génie électrique : Electricité, Electrotechnique, Electronique, Electronique de puissance
- Informatique des systèmes industriels : Informatique industrielle, Electronique numérique, Automatique, Automatismes industrielles et réseaux

Projets tuteurés 300 h
Activités en milieu Industriel d'au moins 10 semaines-

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

Cadre 7

Conditions d'inscription à la certification	Oui	Non	Indiquer la composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Directeur de l'IUT et Enseignants et Professionnels de l'Industrie
En contrat d'apprentissage	X		Directeur de l'IUT et Enseignants et Professionnels de l'Industrie
Après un parcours de formation continue	X		Directeur de l'IUT et Enseignants et Professionnels de l'Industrie
En contrat de professionnalisation 3° et 4° semestre selon accord de branche	X		
Par candidature individuelle		X	

Par expérience *Dispositif VAE prévu par l'Université de rattachement*	X		Fixé par l'Université de rattachement

Liens avec d'autres certifications	Accords européens ou internationaux
Cadre 8	Cadre 9

Base légale

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 10 Aout 2005 définissant les programmes de la formation
(http://www.education.gouv.fr/sup/programmes-iut/)
Arrêté du 3 Aout 2005 définissant les modalités de contrôles et d'obtention du diplôme
(http://www.education.gouv.fr/bo/2005/31/MENS0501754A.htm)

Références autres :

Cadre 10

Pour plus d'information

Statistiques :

Autres sources d'informations :

http//: www.gesi.asso.fr ou www.iut-geii.org

Lieu(x) de certification :

Historique :

Arrêté du 26 janvier 1993 relatif à l'organisation des études conduisant au diplôme universitaire de technologie de la spécialité Génie électrique et informatique industrielle
Arrêté du 20 juillet 1998 relatif à l'organisation des études conduisant au diplôme universitaire de technologie de certaines spécialités
Arrêté du 10 septembre 2001 relatif à l'organisation des études conduisant au DUT spécialité génie électrique et informatique industrielle

Cadre 11

MAJ 08/07/2005